



N°10
12/06/2019



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animatrice filière

Céline VACHON
Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine
celine.vachon@na.chambagri.fr

Suppléance :
Karine BARRIERE
Chambre d'agriculture
de la Corrèze
k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice :
Céline VACHON
Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine,
avec l'appui de Virginie VIGUES
Chambre d'agriculture
du Tarn

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne /
Edition Limousin N°10
du 12/06/2019 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- Stade moyen : floraison en cours.

Mildiou

- Quelques taches signalées ponctuellement sur feuille en Corrèze.
- Contaminations de masse modélisées la semaine dernière, et probables cette semaine à la faveur des pluies prévues.
- Soyez vigilants car la période de floraison est un stade sensible pour les grappes.

Oïdium

- La période de risque est en cours.

Maladies du bois

- Premiers symptômes visibles sur certaines parcelles de Corrèze.

Cicadelle de la Flavescence dorée

- Consultez [l'arrêté préfectoral 2019](#) et les [dates de traitement](#).

Météo

• Données de la semaine dernière (du 03/06 au 10/06 inclus)

Pluviométrie (cumul) :

- Station météo d'Objat (19) : 51,8 mm.
- Station météo de Branceilles (19) : 33,6 mm.
- Station météo de Verneuil sur Vienne (87) : 69,5 mm.

La pluviométrie a été particulièrement importante la semaine passée, avec un fort épisode pluvieux les 4-5 juin (40,8 mm sur Objat ; 22 mm sur Branceilles ; 57,5 mm sur Verneuil), couplé à un net rafraîchissement des températures le 5 juin (10 à 11°C en moyenne sur cette journée).

• Prévisions du 13 au 18 juin 2019

		Jeu 13	Ven 14	Sam 15	Dim 16	Lun 17	Mar 18
Corrèze	Températures	8-25	13-23	12-24	11-26	12-30	15-31
	Tendances						
Haute-Vienne	Températures	8-23	12-23	13-20	11-22	12-26	15-27
	Tendances						

Stades phénologiques

Malgré le temps perturbé de la semaine dernière, la pousse végétative s'est poursuivie.

Sur les parcelles de Corrèze peu touchées par le gel, le stade moyen oscille entre le stade 21 « début floraison » et le stade 23 « pleine floraison ». Les Chardonnay les plus avancés sont quasiment à fin floraison, alors que certains Cabernet sauvignon démarrent à peine la floraison.



Début floraison
(Crédit photo : CA 19)



Pleine floraison
(Crédit photo : CA 81)

Pas d'observations sur le secteur de Verneuil sur Vienne (87) cette semaine.

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Sortie de nouvelles taches ponctuellement sur feuille en Corrèze : sur Brivezac (avec un total de 24 % de pieds touchés, intensité faible) et sur Saint Julien Maumont (2 % de pieds touchés). Ces taches sont sans doute liées aux contaminations élités du 24 mai.

Ailleurs, sur notre réseau observé cette semaine, le vignoble reste pour l'instant globalement sain.

Symptôme de mildiou sur feuilles : taches d'huile sur la face supérieure
(Crédit photo : CA 19)



• Données de la modélisation (Potentiel système)

La modélisation est réalisée à partir des données météo des stations d'Objat (19) et Verneuil sur Vienne (87).

J = 10 juin 2019

Situation de J-7 à J :

La Corrèze et la Haute-Vienne ont particulièrement été arrosées la semaine dernière avec des cumuls supérieurs à 50 mm et de forts abats d'eau les 4 et 5 juin.

Ces pluies permettent à la pression exercée par le mildiou de poursuivre sa hausse. Sur le secteur de Verneuil, **les pluies survenues du 4 au 8 juin ont engendré la modélisation de contaminations de masse** à chaque pluie avec des contaminations pouvant être localement fortes le 4 juin. Sur le secteur d'Objat, **les pluies du 4 juin ont permis de déclencher les contaminations de masse.**

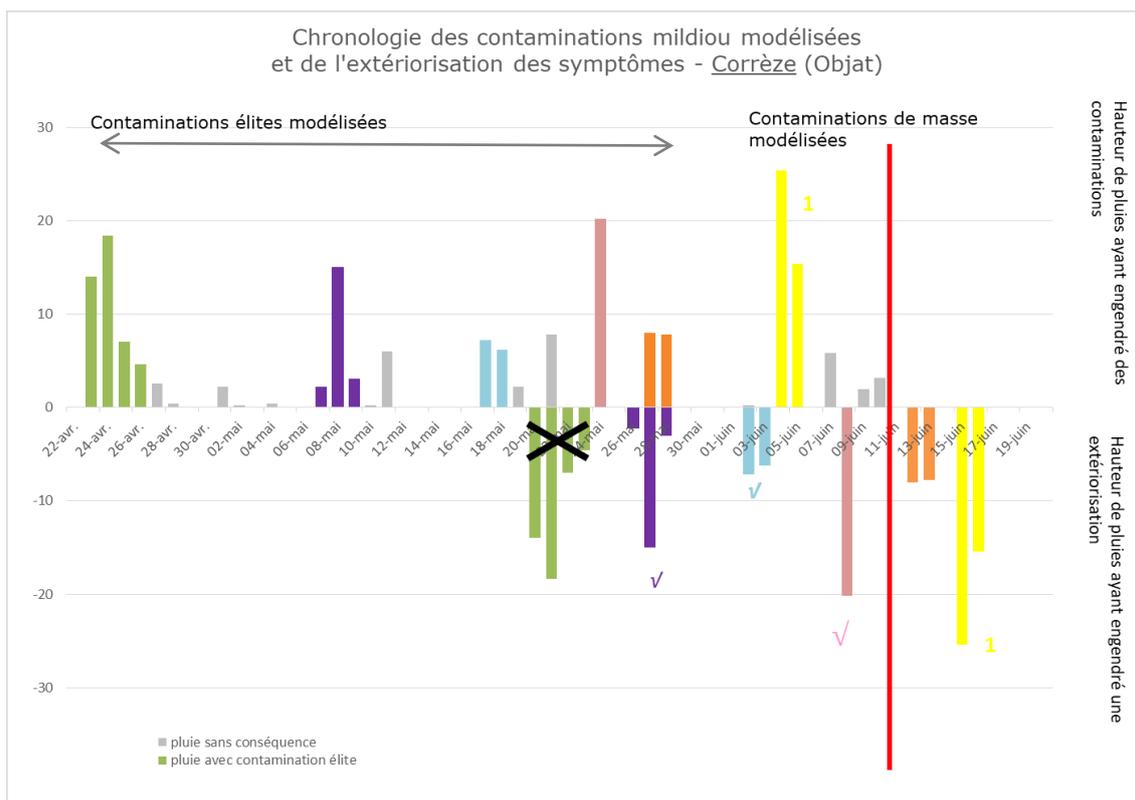
Simulation de J à J+10 :

La pression exercée par le mildiou devrait rester forte sur le secteur de Verneuil et devenir faible à moyenne sur le secteur d'Objat.

Sur le secteur de Verneuil, les contaminations de masse sont modélisées dès 3mm de pluie alors que sur le secteur d'Objat il faudrait 6 mm.

Les taches issues des contaminations de masse du 2 juin (Verneuil) devraient commencer à apparaître autour du 14 juin. Les taches issues des contaminations de masse modélisées entre le 4 et le 8 juin devraient être visibles à partir du 15 juin.

Chronologie modélisations / sorties (Objat) :



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie maximale enregistrée sur la station d'Objat (Corrèze) et leur impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie contaminatrice et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indiquent que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe ✓ indique une observation au vignoble de ces symptômes. Seules les contaminations dites de masse sont numérotées.

Évaluation du risque :

Quelques taches sont ponctuellement visibles en Corrèze.

Les pluies survenues la semaine dernière ont permis de déclencher les premières contaminations de masse sur la Corrèze, et les secondes sur la Haute-Vienne.

Sachant que :

- la pression exercée par le mildiou est en hausse,
- la floraison, stade en cours sur notre vignoble, est un stade de grande sensibilité pour les grappes,
- les pluies prévues cette semaine pourraient engendrer des contaminations de masse dès 3 mm,

le **risque est donc relativement élevé** : soyez très vigilants.

Méthodes alternatives :

- Éliminez les pampres qui sont plus particulièrement sensibles aux contaminations primaires de par leur proximité avec le sol (surtout en début de saison).
- Limiter la vigueur des vignes au potentiel de récolte nécessaire et suffisant aux objectifs de production.
- Réduire l'humidité des parcelles (enherbement maîtrisé, gérer les couverts semés, drainage, combler les mouillères...).

 Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur Vigne.

Oïdium (*Erysiphe necator*)

• Situation au vignoble

Toujours aucun symptôme à ce jour.

Évaluation du risque :

Sur les vignes non gelées, la période de sensibilité maximale est en cours. A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à la fermeture de la grappe.

Méthodes alternatives :

L'utilisation de moyens de biocontrôle est possible et efficace. Consultez la [liste des produits de biocontrôle](#).

 Consultez la fiche « [oïdium](#) » du Guide de l'Observateur Vigne.

Black-rot (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Une seule tache relevée cette semaine (Brivezac). Le vignoble est globalement sain.

Évaluation du risque :

Les fortes pluies de la semaine dernière ont pu engendrer des contaminations, et les pluies prévues cette semaine pourraient engendrer de nouvelles contaminations, d'autant que les grappes entrent dans une phase de sensibilité forte qui deviendra maximale à la nouaison.

Surveillez l'apparition d'éventuelles taches en particulier sur les parcelles à historique.

Méthodes alternatives :

Réduire l'humidité des parcelles (enherbement maîtrisé, gérer les couverts semés, drainage, combler les mouillères...).

 Consultez la fiche « [black-rot](#) » du Guide de l'Observateur Vigne.

Vers de la grappe

- **Situation au vignoble**

3 eudémis seulement piégés sur Allasac.

Évaluation du risque : risque nul.

Pour information, sur le vignoble Midi-Pyrénées, des glomérules sont observés sur inflorescences.

Cicadelle verte

- **Situation au vignoble**

Toujours aucun individu (larve ou adulte) signalé sur notre vignoble limousin.

Évaluation du risque :

Risque nul pour l'instant.

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires (ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure sur feuille) : surveillez l'évolution des populations, notamment sur les parcelles à historique.

Seuil indicatif de risque (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles.

Mesures prophylactiques :

L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

Maladies du bois

- **Esca / BDA**

Premiers symptômes relevés sur la Corrèze (Allasac).

- **Eutypiose**

Rares symptômes signalés sur la Corrèze (Allasac, Branceilles).

Symptômes d'eutypiose
(Crédit photo : CA 19)





Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

 Consultez la plaquette « [Pratiques agricoles et protection des pollinisateurs](#) ».

Le prochain BSV Vigne Limousin paraîtra le mardi 18 juin 2019

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes : Chambre régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine, la Chambre départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M. Leymat) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M. Mage et M. Roche).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".